

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Travaux sur réseau d'assainissement privé de l'immeuble « 26, Avenue de Malviès » - M. Gauthier DELAURE
RD 27 en agglomération

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande d'autorisation de M. Gauthier DELAURE, propriétaire de l'immeuble G 189 situé « 26, avenue de Malviès » qui souhaite, dans le cadre des travaux qu'il va réaliser sur le réseau d'assainissement privé de son habitation, occuper le domaine public au droit de l'immeuble, stationner un véhicule de chantier et, si nécessaire, creuser sur le domaine public (trottoir).
- Considérant que cette demande impose, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation « avenue de Malviès ».

- A R R E T E -

Article 1^{er} - **OBJET** :

Une autorisation est délivrée à M. Gauthier DELAURE, dans le cadre des travaux qu'il va réaliser sur le réseau d'assainissement privé de son habitation « 26, avenue de Malviès » section G n° 189, pour occuper le domaine public au droit de l'immeuble, stationner un véhicule de chantier et, si nécessaire, creuser sur le domaine public (trottoir).

Article 2 - **DURÉE** :

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable du lundi 31 août 2026 au vendredi 11 septembre 2026.

Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES** :

Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.

Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES** :

La circulation « avenue de Malviès », au droit de l'immeuble n° 26, se fera sur chaussée rétrécie.

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

La signalisation nécessaire sera mise en place par M. Gauthier DELAURE.

A la fin des travaux, le demandeur veillera à la bonne remise en état de la chaussée et du trottoir.

Article 5 - **EXECUTION** :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 26 août 2026.



Léon THÉBAULT-MAVIEL,
Maire de Marcillac-Vallon